

**RAPPEL DES CASQUES GRINGO ET GRINGO S DE BILTWELL**

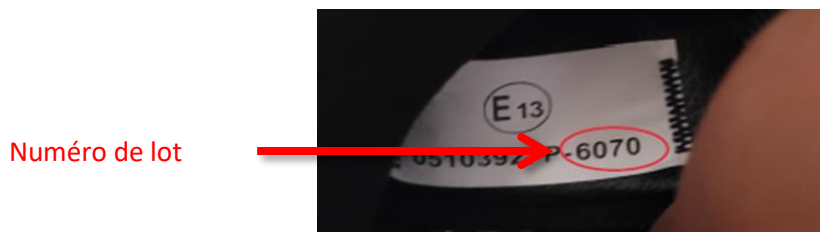
Parts Europe GmbH, distributeur des casques moto de Biltwell, souhaite procéder à un rappel de produits, à savoir des casques Biltwell Gringo et Gringo S vendus après juillet 2019. Ce rappel porte sur les tailles XS, S, M, L, XL et XXL de ces modèles de casque. Il est possible que les casques en question n'amortissent pas suffisamment les impacts à des températures extrêmement basses (-20 °C). Dans l'éventualité d'un accident, le pilote risquerait de ne pas être protégé comme il convient avec ces casques et pourrait se blesser, parfois mortellement. Parts Europe GmbH a donc décidé, par mesure de prudence, de retirer le lot de fabrication complet et de rembourser les acheteurs de ces casques.

Pour déterminer si votre casque est soumis à cette procédure de rappel, veuillez effectuer la démarche suivante :

1. Vérifiez que la désignation « **Gringo** » ou « **Gringo S** » figure sur l'étiquette de certification DOT à l'arrière du casque (voir ci-dessous).



2. Contrôlez les 4 derniers chiffres (numéro de lot) sur l'étiquette au niveau de la jugulaire ; il doit s'agir de 6070, 6011 ou 6013.



**LES CASQUES FAISANT PARTIE D'UN LOT DONT LE NUMÉRO EST DIFFÉRENT DE 6070, 6011 OU 6013 NE SONT PAS CONCERNÉS PAR CE RAPPEL ET N'ONT PAS BESOIN D'ÊTRE RETOURNÉS.**

Si votre casque remplit les critères susmentionnés, merci de ne plus vous en servir. Les clients finaux propriétaires d'un casque potentiellement défectueux sont priés de contacter le revendeur auprès duquel ils l'ont acheté afin de convenir des modalités de remboursement. Nous invitons nos revendeurs à nous contacter afin de savoir comment nous retourner sans frais les casques à l'adresse ci-après : Parts Europe, Conrad-Röntgen-Straße 2, 54332 Wasserliesch (Allemagne). Dès qu'elle réceptionnera un casque potentiellement défectueux, Parts Europe se chargera de le rembourser. Pour des instructions précises relatives au renvoi de votre casque, veuillez nous contacter par téléphone au +49 6501 9695-2000 ou par e-mail à l'adresse [helmets@partseurope.eu](mailto:helmets@partseurope.eu). Nous sommes également à votre disposition pour toute question ou demande à ce sujet.

Le fabricant de ces casques attache incontestablement une grande importance à leur qualité et à leur sécurité et tient à vous présenter ses excuses pour cette anomalie. Parts Europe GmbH se fera un plaisir de vous apporter son aide autant que faire se peut afin que vous vous sentiez en sécurité et que votre satisfaction soit comblée.

Nous vous remercions de votre fidélité en tant que client.

## IMPORTANT RAPPEL DE SECURITE

Juillet 2021

### AVIS DE RAPPEL DE SÉCURITÉ BILTWELL GRINGO ET GRINGO S CASQUES DE MOTO

A : Tous les revendeurs/propriétaires

Cc : Retour de casques de moto Biltwell - Extra Small (XS), Small (S), Medium (MD), Large (LG), Extra Large (XL) et Double Extra Large (2XL)

#### RAISON DE CE RAPPEL

Parts Europe GmbH, distributeur de casques de moto Biltwell, a été informé qu'une capacité d'absorption des impacts insuffisante lors de températures extrêmement basses (-20° C) peut être constatée pour certains casques Biltwell Gringo et Gringo S, qui ont été vendus après juillet 2019. Cet avis concerne les tailles Extra Small (XS), Small (S), Medium (MD), Large (LG), Extra Large (XL) et Double Extra Large (2XL) de ces modèles de casques portant les numéros de lot 6070, 6011 et 6013. Parts Europe GmbH procède au rappel de l'ensemble des lots de production 6070, 6011 et 6013 par mesure de prudence et remboursera les détenteurs des casques possiblement concernés.

#### CE QUE VA FAIRE PARTS EUROPE GMBH

Un remboursement sera accordé aux propriétaires des casques potentiellement concernés.

#### CE QUE LES REVENDEURS DOIVENT FAIRE

Les revendeurs qui sont encore en possession de casques possiblement concernés doivent cesser toute vente de ces casques, afficher l'affiche de rappel ci-jointe dans leurs magasins et sur leurs sites web, et contacter Parts Europe par téléphone au +49 6501 9695 2000, ou par email à [helmets@partseurope.eu](mailto:helmets@partseurope.eu) pour obtenir des instructions sur la manière de retourner tout casque potentiellement concerné en stock (voir les étapes ci-dessous pour savoir comment déterminer si un casque fait l'objet de ce rappel). En outre, les revendeurs doivent envoyer une copie de cette lettre de notification à tous les acquéreurs connus des casques potentiellement concernés. Veuillez noter que la vente de tout équipement de véhicule motorisé neuf ou usagé couvert par cet avis peut constituer une violation de la loi jusqu'à ce que le défaut ait été corrigé.



## CE QUE LES PROPRIÉTAIRES DE CASQUES DOIVENT FAIRE

Si vous êtes détenteur d'un casque potentiellement concerné, vous devez d'abord confirmer que votre casque est soumis à ce programme de remboursement en procédant comme indiqué ci-dessous :

1. Vérifiez que la désignation « **Gringo** » ou « **Gringo S** » figure sur l'étiquette de certification DOT à l'arrière du casque (voir ci-dessous).



2. Contrôlez les 4 derniers chiffres (numéro de lot) sur l'étiquette au niveau de la jugulaire ; il doit s'agir de 6070, 6011 ou 6013.



**LES CASQUES FAISANT PARTIE D'UN LOT DONT LE NUMÉRO EST DIFFÉRENT DE 6070, 6011 OU 6013 NE SONT PAS CONCERNÉS PAR CE RAPPEL ET N'ONT PAS BESOIN D'ÊTRE RETOURNÉS.**

Si votre casque remplit les critères susmentionnés, merci de ne plus vous en servir. Les clients finaux propriétaires d'un casque potentiellement défectueux sont priés de contacter le revendeur auprès duquel ils l'ont acheté afin de convenir des modalités de remboursement. Nous invitons nos revendeurs à nous contacter afin de savoir comment nous retourner sans frais les casques à l'adresse ci-après : Parts Europe, Conrad-Röntgen-Straße 2, 54332 Wasserliesch (Allemagne). Dès qu'elle réceptionnera un casque potentiellement défectueux, Parts Europe se chargera de le remplacer.

**Pour des instructions précises relatives au renvoi de votre casque, veuillez nous contacter par téléphone au +49 6501 9695-2000 ou par e-mail à l'adresse [helmets@partseurope.eu](mailto:helmets@partseurope.eu)**

Nous sommes également à votre disposition pour toute question ou demande à ce sujet.

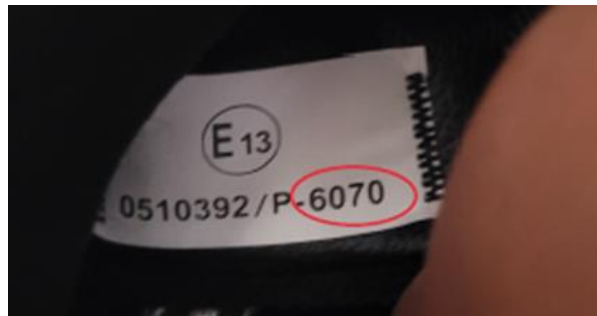
Le fabricant de ces casques attache incontestablement une grande importance à leur qualité et à leur sécurité et tient à vous présenter ses excuses pour cette anomalie. Parts Europe GmbH se fera un plaisir de vous apporter son aide autant que faire se peut afin que vous vous sentiez en sécurité et que votre satisfaction soit comblée.

Nous vous remercions de votre fidélité en tant que client.

## PROCEDURE DE RETRAIT DES JUGULAIRES DU CASQUE

**Étape 1)** Lisez toutes les étapes de la procédure de retrait des sangles avant de les couper. Si vous ne suivez pas correctement ces instructions, vous risquez d'annuler la procédure de garantie du casque.

**Étape 2)** Localisez l'étiquette du numéro de série E13 ECE ci-dessous sur la jugulaire et vérifiez que les 4 derniers chiffres (numéros de lot) sont 6070, 6011 ou 6013.



**TOUT CASQUE PORTANT UN NUMÉRO DIFFÉRENT DE 6070, 6011 OU 6013 N'EST PAS CONCERNÉ PAR CE RAPPEL ET LES JUGULAIRES NE DOIT DONC PAS ÊTRE COUPÉES**

**Étape 3)** Le casque étant retourné, les sangles face à vous, localisez la jugulaire gauche avec les anneaux métalliques et l'étiquette du numéro de série E13 ECE (voir image ci-dessous). À l'aide d'une paire de ciseaux, coupez complètement la jugulaire à gauche de l'étiquette du numéro de série E13 ECE (voir image ci-dessous). Il est important que les quatre derniers chiffres de l'étiquette du numéro de série figurent sur la jugulaire maintenant sectionnée afin que nous puissions identifier le casque.



**Étape 4)** Avec le casque retourné, la sangle restante tournée vers vous, localisez la jugulaire restante. À l'aide d'une paire de ciseaux, coupez complètement la sangle (voir images ci-dessous).



**Étape 5)** Placez les deux sangles coupées (l'une d'elles comprendra le numéro de série ECE E13) dans une enveloppe ou une petite boîte. **Chaque sangle doit être emballée avec le N° RA correspondant (voir image ci-dessous). Un agent du service clientèle vous aidera dans cette démarche et vous informera de la date d'enlèvement du colis par UPS. Dès réception, nous émettrons une note de crédit.**

